



DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE  
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 14/04/2026  
Reçu en préfecture le 14/04/2026  
Publié le 14/04/2026  
ID : 026-212600886-20260413-DELIB2026\_30-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026.30 Séance du 13 avril 2026

Présidence de Madame Elise CLÉMENT  
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 13 avril 2026 à 19h00, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 7 avril 2026 en séance publique par Madame le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Madame Elise CLÉMENT, Maire de Chatuzange le Goubet.  
La séance débute à 19h00.

Étaient présents : Elise CLÉMENT, Bruno PEUDEVIN, Natacha TRUCHET-COMTE, Gilles GARNIER, Coralie DAMAISIN-JAMONET, Fabrice GAY, Stevie BONNARD, Jean-Marc ANDRÉ, Marina THON, Christian GAUTHIER, Pascal BERRANGER, Jean-Michel SARZIER, Ghislaine ABISSET, Christelle DATOLA, Nathalie ZAMMIT, Christophe BEDOUAIN, Bertrand BECORPI, David LEJON, Audrey DUPONT, Eric SAULLE, Bruno LAFFONT, Nadège ROUX, Coralie MANDON.

Ont donné pouvoir : Florence DEGOUGE à Marina THON, Vincent PRADON à David LEJON, Séverine BILLON à Nadège ROUX, Marie-Charlotte BOURNE à Natacha TRUCHET-COMTE, Jérôme CAMACHO à Bertrand BECORPI, Lola CHANCEAU à Bruno PEUDEVIN.

Conseillers municipaux présents : 23

Coralie MANDON a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de Rochefort Samson (SIERS)**

Rapporteur : Elise CLÉMENT

Madame le Maire rappelle que la Commune est membre du Syndicat Intercommunal des Eaux de Rochefort Samson (SIERS).

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts du syndicat intercommunal indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

**Considérant** qu'il convient de désigner 2 délégués de la Commune au sein du Syndicat des Eaux de Rochefort Samson,

Se sont présentés comme candidats :

- M. Fabrice GAY
- M. Jérôme CAMACHO

Conformément au règlement intérieur il est voté au scrutin secret lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination ou une représentation. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger au scrutin secret (article L.5211-7 du CGCT)

Entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DÉSIGNE** comme délégué de la Commune au sein du SIERS
  - M. Fabrice GAY
  - M. Jérôme CAMACHO

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,  
La transmission en Préfecture le :  
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20260413-DELIB2026\_

Conseil municipal du 13 avril 2026